



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

El Salvador

Question écrite n° 5414

## Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau s'inquiète vivement auprès de M. le ministre des affaires étrangères de la fermeture, à El Salvador, du service commercial et de la suppression des postes d'attache linguistique et, peut-être, culturel près l'ambassade de France. El Salvador est le seul pays d'Amérique centrale à instaurer le français comme langue obligatoire à l'école et ce, depuis 1991. En outre, le lycée français est centre d'examen régional depuis 1992 et constitue l'établissement scolaire le plus important de la zone. Le capital affectif énorme dont jouit notre pays à El Salvador, la définition d'un nouveau cadre politique permettant un ancrage durable de la paix grâce à la mise en place d'un nouveau contrat social comme conséquence du traité de Chapultepec, sont autant d'atouts dont doit savoir profiter la France. C'est pourquoi il lui demande si le ministère des affaires étrangères ne pourrait pas envisager l'ouverture des postes supprimés et l'augmentation du nombre de bourses attribuées au lycée français, dramatiquement réduit au cours des deux dernières années.

## Texte de la réponse

Alors que l'accord de Chapultepec a permis de rétablir la paix dans ce pays, la réintroduction de l'enseignement du français au Salvador mérite d'être accueillie avec satisfaction et fermement soutenue. C'est pourquoi la France, à travers l'action de notre ambassade et de l'alliance française, apporte aux autorités éducatives de ce pays un appui déterminant dans la formation des professeurs de français dont le vice-ministre salvadorien de l'éducation, de passage à Paris récemment, s'est félicité. Toutefois, dans un souci de rationalisation des moyens matériels et humains, le suivi de ces actions est assuré par le responsable régional de coopération linguistique et éducative basé à Costa Rica. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France souhaiterait intensifier sa coopération avec le Salvador notamment en matière linguistique. Mais la réduction des bourses attribuées au lycée français depuis deux ans est due aux mesures de restriction budgétaires qui ont touché toutes les administrations. Le ministère des affaires étrangères a, des lors, été conduit à concentrer ses actions sur certaines zones particulièrement prioritaires. En 1993-1994, l'enveloppe globale consacrée aux bourses scolaires devrait être augmentée de 16 p. 100 et le Salvador en sera, comme les autres pays, bénéficiaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bireau Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5414

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 septembre 1993, page 2760

**Réponse publiée le** : 27 décembre 1993, page 4717